

verture des rues Sherbrooke et Vinet dans le quartier Longue-Pointe; (g) M. l'éch. Larivière, re rapport des inspecteurs de tramways; (h) M. l'éch. Ménard, re expiration du contrat de la Saraguay Electric Co. pour la fournitute de l'eau.

Son Honneur le Maire quitte la salle du Conseil et M. l'échevin Ménard occupe le fauteuil de la présidence.

MOTIONS.

65.—Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WARD, il est

Résolu: Que les Avocats de la Cité soient priés de prendre connaissance du contrat intervenu entre le ci-devant Village de St-Louis du Mile-End (maintenant quartier Laurier) et la Montreal Water & Power Co., le 1er février 1891, et donner au Conseil les renseignements suivants:

- 1° Quand expire le contrat en question?
- 2° Quelle sera la position de la Cité de Montréal à l'expiration dudit contrat?
- 3° Y a-t-il quelque procédure à adopter ou quelque avis à donner pour sauvegarder les droits et les intérêts de la Cité, lors de l'expiration du contrat en question?

AVIS DE MOTIONS.

66.—De M. l'éch. Loranger, pour adopter un règlement au sujet de la circulation dans certaines parties des rues St-Jacques et Notre-Dame.

67.—De M. l'éch. L. A. Lapointe, pour amender les règlements Nos 407 et 492 re Commission des Services Électriques.

68.—De M. l'éch. Dubeau, pour adopter un règlement au sujet de la circulation sur la rue Cherrier.

ORDRE DU JOUR.

69.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à la Compagnie du Pacifique Canadien d'établir une voie de service temporaire sur la rue Bercy.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. LARIVIERE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit rejeté pour le moment et renvoyé au Bureau des Commissaires pour plus ample étude.

70.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires à l'effet de voter \$1,500 pour exploiter la carrière d'Outremont.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. PAUZE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit rejeté pour le moment et renvoyé au Bureau des Commissaires pour plus ample étude.

71.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires réaffirmant un rapport préalable recommandant la fermeture d'une partie de la rue Monsabré.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. LARIVIERE, il est

Résolu: Que l'étude dudit rapport soit remise à la prochaine séance et que, dans l'intervalle, les Avocats de la Cité soient priés de bien vouloir informer le Conseil si, en vertu de l'acte de cession passé en 1911, entre la Cité et la Compagnie de Construction St-Laurent Limitée, ladite Cité a le droit de fermer la rue Monsabré, tel que le comporte la résolution adoptée par le Bureau des Commissaires.

72.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Ménard, à l'effet d'amender le Règlement No 108 concernant les chaudières.

Ald. Larivière, re reports of tramway inspectors, (h) Ald. Ménard, re expiration of contract of Saraguay Electric Co. for the supply of water.

His Worship the Mayor left the Council Chamber and Ald. Ménard took the Chair.

MOTION.

65.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald WARD, it was

Resolved: That the City Attorneys be requested to take cognizance of the contract entered into between the former Village of St. Louis du Mile End (now Laurier Ward) and the Montreal Water & Power Co., on the 1st February 1891 and to furnish to the Council the following information :

1. When will the contract in question expire?
2. What will be the position of the City of Montreal at the expiry of said contract?
3. Are there any proceedings to be taken or any notice to be given in order to safeguard the rights and interests of the City, at the expiry of the contract in question?

NOTICES OF MOTION.

66.—By Ald. Loranger, for a by-law to regulate traffic on portions of St. James and Notre-Dame streets.

67.—By Ald. L. A. Lapointe, to amend By-Laws Nos. 407 and 492 re Electric Service Commission.

68.—By Ald. Dubeau, for a by-law concerning traffic on Cherrier St.

ORDER OF THE DAY.

69.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to allow the C. P. R. Co. to construct a temporary siding on Bercy St.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said report be rejected for the time being and referred back to the Board of Commissioners for further consideration.

70.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to vote \$1,500 to operate Outremont quarry.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. PAUZE, it was

Resolved: That said report be rejected for the time being and referred back to the Board of Commissioners for further consideration.

71.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners, reaffirming a previous report recommending that certain portion of Monsabré St. be closed.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That consideration of said report be deferred until next meeting and that, in the meantime, the Law Department be requested to inform the Council whether, in virtue of the deed of cession passed in 1911 between the City and the St. Laurent Construction Co., Ltd., the City has the power to close Monsabré St., as provided by the resolution adopted by the Board of Commissioners.

72.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Ménard, to amend By-Law No. 108, re boilers,